

## ***CAP Locales B et C du 25-06-2019***

### **Déclaration Liminaire Commune :**

Madame la Présidente,

En préambule, les élus FO-DGFIP64 tiennent à préciser qu'ils participent à cette CAP uniquement dans l'intérêt des agents. Permettez-nous une légère digression. Le 13 Mai vous avez refusé de communiquer «votre projet» de géographie revisitée. Les Organisations Syndicales ont pris connaissance par la presse du projet dans le courant de l'après-midi du jeudi 6 juin bien en amont de votre mail. Enfin le CTL du 18 juin, dans son ordre du jour n'abordait aucunement ce point.

Il est utile parfois de rétablir les faits, les Organisations syndicales ne sont pas à l'origine de la rupture du dialogue social que d'aucuns voudraient leur imputer de manière systématique voire systémique. Comme le disait un célèbre avocat «rien n'est tout blanc ou tout noir, il manque parfois la palette de l'intelligence qui permet de faire briller les couleurs».

Force est de constater que le démantèlement de la DGFIP est acté et que le Statut de la Fonction Publique rangé aux oubliettes. Ne comptez pas sur les élus FO-DGFIP64 pour participer à cette œuvre de destruction massive.

**FO-DGFIP64** reste très attaché au paritarisme.

Pour **FO-DGFIP64** les CAP locales sont les garantes de l'égalité de traitement des agents et doivent le demeurer !

Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, vous comprendrez aisément, Madame la Présidente, au vu des arguments développés, que les attentes des agents sont très importantes.

**FO-DGFIP64** dénonce le fait que l'administration de manière générale est toujours prompte à anticiper les suppressions d'emplois et jamais les créations !

Une fois de plus, le compte n'y sera pas pour bon nombre de postes et services.

Enfin, **FO-DGFIP64** dénonce une fois de plus le fait de ne pas disposer dans les documents préparatoires des affectations «ald» contribuant ainsi à l'opacité dans la gestion de nos collègues «bénéficiant» de ce statut.

### **► CAP des Cadres B (9h00)**

En réponse à notre liminaire, sur la géographie revisitée, la Directrice a précisé ne pas avoir d'intention de «squeezer» les OS, l'initiative ayant été prise par le Ministre de communiquer simultanément à la presse et aux OS Nationales. Elle entend poursuivre la concertation avec les élus, les OS et les agents par des échanges jusqu'à la mi-juillet prolongés à la rentrée.

Pour en revenir à la CAP, le projet publié dans Ulysse et en même temps communiqué à l'ensemble des agents du département n'a pas changé. La Direction Locale s'en est tenue à la stricte application réglementaire. A savoir, les «ALD» nous ont été communiqués en cours de CAP pour simple information et non dans les documents préparatoires (ce que nous demandons à chaque CAP, cf notre liminaire).

Tous les dossiers qui nous ont été confiés ont été défendus et un compte rendu téléphonique ou par mail a été effectué auprès de nos collègues.

Concernant la fusion des SPFE les agents ont eu la priorité et la garantie de suivre l'emploi transféré.

Par ailleurs, un dossier prioritaire a été évoqué par une autre OS (la Collègue résidant dans les Landes souhaitait Bayonne). Devant les réticences de la Direction et ses propos indiquant que la collègue avait fait un choix en demandant «ALD département» (comprenez, «elle a fait ce choix, elle savait à quoi elle s'engageait»), notre Camarade Force Ouvrière, élue également Capiste Nationale, est intervenue et a fait remarquer que ce n'était point un choix. Que dans un premier temps la collègue avait dû demander un rapprochement externe, la conséquence directe étant une affectation ALD par la Direction Générale. Une suspension de séance a été demandée par la Direction. A l'issue de cette interruption de 40mn et après vérification du dossier, la Direction a confirmé les propos tenus par notre Camarade **FO-DGFIP64**.

La Direction va lui proposer 2 affectations possibles (Orthez et le CDC) et sans le questionnement d'un autre élu FO, une troisième possibilité n'aurait pas été proposée in fine par la Direction (la Trésorerie d'Anglet). En effet, la Direction écartait cette hypothèse, certaine que la collègue refuserait d'effectuer le stage métier obligatoire de 4 semaines au vu de son dossier. La collègue aura bien cependant les 3 choix.

La Direction a également «scellé» le sort d'une collègue dont l'affectation ALD était «à venir» au départ de la Cap pour l'affecter à la TPM de Pau.

Selon le décompte RH effectué avant cette CAP, le nombre de départs à la retraite oscillerait entre 55 et 60. Par ailleurs, la Directrice a répondu aux questionnements antérieurs des OS (CHS-CT et CTL), le service RH devrait enfin être renforcé !

Vous trouverez ci-dessous les vacances d'emplois du service RH par RAN et Services après les affectations en CAP.

\* Services au sein desquels des postes ont été gelés. La Direction a «géré la pénurie» en comblant des Services où la fusion, la rotation du personnel est élevée en tenant compte des départs de l'encadrement et des retraites (cas des SPF et du SIE). Il s'agit, selon la Direction, d'une priorisation par rapport à la situation critique d'un service.

RAN	Services	Vacances après CAP
PAU	SIP PAU*	2
	CDIF*	1
	SPFE	3
	SIE	4
	PRS*	2
	BCR*	1
	PAU MUNICIPALE	2
	PAU CH	1
	ARZACQ	2
	MORLAAS	1
	PONTACQ	1
BAYONNE	Trés. BAYONNE MUNICIPALE	2
	Trés. ANGLET ADOUR OCEAN	4
BIARRITZ	SIE	2
OLORON	SIE	2
	Trés. MAULEON	1
ORTHEZ	SIP	1
	SIE	1
DIRECTION	CDC	1

Nous avons voté contre le mouvement, non pas, bien entendu, contre les collègues ayant souvent obtenu leurs premiers vœux mais en réaction aux vacances d'emplois qui mettront une fois de plus à mal les Services et nos collègues en leur faisant peser des contraintes supplémentaires liées aux charges de travail. Comme quoi les restructurations n'améliorent en rien la situation des agents puisque des difficultés se font jour concernant des récupérations d'heures ( l'an passé il s'agissait des congés de fin d'année).

**Vote contre unanime: FO et CGT et Solidaires**

**Vos élus en CAP** Titulaires : Sylvie Serre (SIP Bayonne/Anglet)

Emmanuelle Aubin (PCE Bayonne)

Suppléant(e)s : Jean Bernet (Trésorerie Oloron)

Anne Kling excusée (Trésorerie Béarn des Gaves)

## ► CAP des CADRES C (14h00)

Après lecture des déclarations liminaires de chaque organisation syndicale, la Présidente a souhaité répondre sur la géographie visitée. Elle évoque sa «volonté de concertation» concernant la carte proposée, tout en précisant que rien n'est arrêté, ni figé. En ce qui la concerne, elle précise ne pas se placer dans une «campagne de communication».

Les élus **FO-DGFIP64** ne sont cependant pas dupes de cette réponse «convenue» au regard du démantèlement programmé de la DGFIP (fusions, restructurations et par conséquent modifications des règles de gestion ...) «Don't worry be happy».

La Présidente indique que «malgré le gel de certaines missions, elle souhaite en pérenniser d'autres» sans pour autant en dévoiler la nature.

Vos élus **FO-DGFIP64** ont réitéré une question demeurée sans réponse depuis janvier 2019. A savoir quelles missions au sein du Sip de Pau sont à privilégier tant la surcharge de travail des collègues est importante? Notre question qui prend pour exemple le Sip de Pau a bien entendu vocation, de par sa réponse, à être étendue à l'ensemble des Services de la DDFIP64.

La Présidente considère que «les chefs de poste doivent mobiliser leur équipe dans leur intégralité pour pallier aux tâches prioritaires à des moments opportuns» (les collègues apprécieront) quitte à les enlever temporairement de leurs missions habituelles. Cependant elle considère qu'aucune mission ne doit être abandonnée dans sa totalité (sic).

Notre commentaire : au final, si certains en doutaient encore, les restructurations n'apportent aucune amélioration et même une dégradation sans fin des conditions de travail des agents. Les fusions et restructurations sont des «viviers» destinés à alimenter les futures suppressions d'emplois.

Nous en voulons pour preuve les heures supplémentaires effectuées par les collègues et pour lesquelles certains Chefs de service commencent à faire des difficultés quant à leurs récupérations.

**FO-DGFIP64** invite les agents qui seraient dans cette situation à les contacter, nous ne manquerons pas, une fois de plus, de saisir la Direction Locale.

Le Chef du service RH précise qu'après affectations et départs (mutations et retraites annoncées à ce jour) le département recense 3 postes vacants de Cadre C.

Les élus **FO-DGFIP64** regrettent de ne pas disposer de tous les éléments afin d'apprécier et vérifier la situation poste par poste et service par service, en particulier la liste nominative des promotions, des départs à la retraite.

Cependant nous sommes bien conscient(e)s des difficultés de nos collègues au service RH en sous-effectif chronique à un moment où les agents du département vont en avoir le plus besoin.

En ce qui concerne le mouvement d'affectation au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour notre département et concernant les affectations SPFE, la fusion est subie et non souhaitée par les agents en sous-effectif qui sont également en souffrance face aux délais à respecter.

Nous avons évoqué la situation et le devenir d'un collègue Ald affecté dans une Trésorerie de de la RAN d'Oloron qui pourrait voir sa mission partir dans un futur SGC à 110 km (l'aller et par autoroute) .

Face aux regards embarrassés de la direction nous reformulons notre demande: «quelles seront les règles de gestion applicables ?»

La Direction nous précise que le collègue a été reçu en amont par le Chef du service RH .Ce dernier précise que le collègue pourra faire sa fiche de souhait dès le prochain mouvement (après sa titularisation) et qu'il bénéficiera d'un rapprochement familial. Pour l'heure, le Chef du Pôle Pilotage Ressources indique qu'il est indispensable à son poste et qu'il disposera «toujours d'un emploi dans le 64».

Cette dernière phrase a suscité une vive réaction de notre part (est-ce le prélude aux nouvelles règles de gestion qui vont s'appliquer au 01-09-2020????) . La Présidente temporise et explique l'ordre des priorités. Elle ajoute , qu'elle prendra en compte la situation de l'agent et privilégiera le rapprochement géographique du domicile (dont acte!). Vos élu(e)s **FO-DGFIP64** seront vigilant(e)s sur ces dossiers.

Une fois de plus ? la liste des ALD n'est fournie qu'en cours de CAPL ne permettant pas à celle-ci de jouer pleinement son rôle.

Une affectation ALD est encore à venir.

Vous trouverez ci-dessous les vacances d'emplois par Ran et Services après les affectations en CAP.

RAN	Services	Vacances après CAP
PAU	SIP PAU	3
	SPFE	1
	PAIRIE DEPARTEMENTALE	1
	Trés. CH PAU	1
	PONTACQ	1
BAYONNE	Trés . BAYONNE CH	1
BIARRITZ	SIE	2
OLORON	SIP/SIE	2
	Trés. BEDOUS	1
	Trés. MAULEON	1
	Trés. MONEIN	1
ORTHEZ	SIP/SIE	1
	Trés. BEARN des GAVES	1
DIRECTION		26*

\*Dont emplois CDC

**Vote contre FO sur le mouvement hors fusion (mêmes motivations que pour les cadres B)**

**Vos élus en CAP Titulaires : Laurence Ossun (Sip Pau )**

***Myriam Cannone (experte SIP Pau)***

***Anna Simonovska excusée (SIP Pau)***

**Les élus FO-DGFIP64 vous souhaitent de bonnes vacances estivales**

Nous apprenons que la CAP des recours de notation prévue le 9 Juillet est reportée.